



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Lundi 13 avril 2026 à 19h30

L'an DEUX MIL VINGT-SIX, et le treize du mois d'AVRIL, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY s'est réuni en mairie, salle Marianne.

Secrétaire de la séance : Mme Nathalie AUBERGER,

Présents : M. Hervé CARREAU, M. Franck BARRET, Mme Sandrine JAILLOUX, M. Didier PIN, Mme Séverine GUILLOUX, Mme Stéphanie ARQUÉ, Mme Josiane MOULIN, M. Bernard GONNET, M. Gilles SAUNIER, Mme Isabelle GIL, Mme Christiane MOUNIER, M. Gaël FROMENTÉ, Mme Fabienne GAUTREAU, Mme Stéphanie THOMAS, Séverine FALCOTET, M. Philippe LOURENÇO, M. Laurent ACCARY, Mme Laetitia CARRACO, Mme Nathalie AUBERGER, M. Guillaume BOUCHACOURT, Mme Brigitte GUILLAUME, M. Stéphane DIDIER, M. Jean-Pierre CROZEMARIE, M. Emmanuel LARGE.

Excusés : M. Alain JOSEPH (pouvoir à Stéphanie ARQUÉ), M. Pierre-Yves PERRACHON (pouvoir à Christiane MOUNIER), M. François COLLOVRAY (donne pouvoir à Laetitia CARRACO).

Le quorum est atteint

Le Maire introduit la séance par ses propos liminaires :

« Mesdames, Messieurs Chers collègues,

Nous sommes réunis ce soir pour débattre du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Etape essentielle de la vie démocratique et financière de notre commune. Ce moment privilégié nous permet de partager une vision claire, transparente et responsable des orientations qui guideront notre action pour l'année à venir, dans un contexte à la fois exigeant et évolutif.

Notre commune à taille humaine, porte des attentes fortes de la part de ses administrés : qualité des services publics, entretien du cadre de vie, soutien à la vie associative, transition écologique, et maîtrise de la fiscalité. À ces attentes légitimes s'ajoutent des contraintes que nous ne pouvons ignorer : hausse des coûts de l'énergie, inflation persistante, évolution des dotations de l'État et incertitudes économiques globales.

Dans ce contexte, notre responsabilité collective est de maintenir un équilibre rigoureux entre ambition et prudence. Ambition, car nous devons continuer à investir pour préparer l'avenir : modernisation de nos équipements, amélioration de nos infrastructures, et adaptation aux enjeux environnementaux. Prudence, car nous devons préserver la soutenabilité de nos finances, contenir notre endettement et veiller à ne pas alourdir la charge fiscale pour nos concitoyens.

Les orientations budgétaires qui vous sont présentées ce soir s'inscrivent dans cette ligne de conduite. Elles traduisent une volonté de gestion saine, fondée sur une maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en préservant notre capacité d'investissement. Elles témoignent également de notre engagement à rechercher toutes les sources de financement possibles, notamment les subventions, afin d'optimiser l'effort communal.

Je vous remercie. »

1. Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-15 précisant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Vu l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

- De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- De désigner Nathalie AUBERGER comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2026

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2026.

3. Compte rendu des réunions et commissions

Le Maire et les Adjoint(e)s présentent les conclusions des réunions et commissions municipales qui se sont tenues depuis le dernier Conseil Municipal.

- ✓ Commission finances du 8 avril. Le Maire renvoie à la séance de lundi prochain qui sera consacrée au vote du budget primitif 2026.

4. Création de la commission communale de révision du PLU

Rapporteur : Hervé CARREAU

Sandrine JAILLOUX souligne qu'il n'y a pas de femmes dans la composition de la commission.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-21 et 22 portant sur la création des commissions et désignation de ses membres,

Vu l'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la création de commissions thématiques afin d'étudier toute question soumise à la commune,

Considérant que la commune a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme et qu'elle y voit la nécessité de mettre en place une commission,

Sur proposition du rapporteur,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la création de la commission municipale de révision du PLU,

D'EN DESIGNER les membres suivantes :

Hervé CARREAU
Gilles SAUNIER
Franck BARRET
Gaël FROMENTÉ
Guillaume BOUCHACOURT
François COLLOVRAY
Stéphane DIDIER

5. Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Rapporteur : Hervé CARREAU

Le Maire précise que le Débat d'Orientations Budgétaires 2026, ou « DOB », est une étape obligatoire du cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative au vote du budget primitif serait illégale. Dorénavant, le DOB doit se tenir dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget primitif.

Il donne lecture du rapport d'orientations budgétaires (ROB) en soulignant en préambule, que ce ROB a été très compliqué à rédiger compte tenu des conflits mondiaux actuellement, exercice délicat auquel doivent se soustraire toutes les collectivités en ce moment.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2312-1 et L.5217-10-4,

CONSIDERANT l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires 2026,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026 s'est bien tenu, sur la base du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance.

6. Décisions du Maire prises en vertu de l'art. L 2122-22 du CGCT

Sont présentées les décisions du Maire prises en vertu des délégations de pouvoir consenties lors du Conseil Municipal du 30 mars 2026 :

Il n'y a eu de décisions prises depuis la dernière séance du Conseil municipal.

7. Agenda et informations du mois

Le Maire présente les principales actualités et informations à relever depuis le dernier Conseil Municipal.

- Présence du photographe le 4 mai avant le Conseil Municipal pour la photo des conseillers. Il faut que chacun vienne en mairie à 19h ce jour-là ;
- La commune a fait une démarche auprès du Consulat de Pologne à Lyon pour la prise en charge des frais de crémation. Une réponse négative a été reçue en mairie.
- Le 31 mars, s'est déroulée une première réunion avec le Centre de Gestion 71 pour la mise en place du Comité Social Territorial, organe consultatif qui évoque des questions d'organisation du travail, d'ordre collectives. C'est une obligation car la commune dépasse maintenant le seuil de 50 agents. Il faut respecter une parité entre représentants des agents et de la mairie. Le Centre de gestion va préparer pour la commune une note de cadrage et un calendrier du déroulement des opérations et une réunion sera organisée pour des explications. Le mandat est de 4 ans pour tout le monde. Les élections se dérouleront le 10 décembre 2026 et les agents devront constituer une liste pour être élus et y représenter les agents de la mairie. Un pourcentage de répartition hommes-femmes devra être respecté pour le collège des agents. Le Conseil municipal délibèrera sur ce point début juin.
- Un point est fait sur les locations actuelles à publier : un appartement T1, pour un loyer de 350€ mensuels, le dossier est à retirer en mairie ; un garage également à louer pour 50 € mensuels, il se situe derrière la Poste.
- Un traitement sera fait prochainement par la société Lombard. Il s'agit d'un traitement phytosanitaire des zones stabilisées. Le Maire décline toutes les zones concernées.
- Rapport d'activités du SDIS71 de 2025 : il y a eu 36 016 interventions, 153 930 appels. Le budget est de budget 72.8M€ dont 19.1M€ d'investissement. Coût annuel par habitant de 91,60€. Les recettes proviennent principalement du Département pour 24.77M€, des communes et EPCI pour 23.42M€, de l'Etat pour 75.6M€. Le SDIS représente 563 communes pour 563 990 habitants dans le département. Il y a 9 compagnies et 60 centres, 479 matériels roulants pour 53 non roulants. L'âge moyen du parc est de 10,5 ans. Le SDIS compte 2 766 employés et sapeur-pompiers en 2025, dont 359 sapeurs-pompiers professionnels et 1889 volontaires.
- Gendarmerie : les effectifs seront au complet en septembre, soit 14 gendarmes. Actuellement, ils ne sont que 10.
- Formation des élus avec l'association des Maires de Saône-et-Loire : pour l'instant, pas de formations programmées mais il faut consulter régulièrement le site de l'association www.amsl-71.fr
- Charline GAUTHIER, notre chargée de communication, a accouché samedi d'une petite Juliette. Nous lui adressons nos plus sincères félicitations.

8. Tour de table

Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer publiquement.

Séverine GUILLOUX :

- Compte-rendu du spectacle de l'ADIL 31 mars, qui était un débat théâtral à la salle des Colonnes sous des traits humoristiques sur le sujet de l'adaptation du logement pour les personnes vieillissantes. Le but étant de leur permettre l'autonomie et le maintien à domicile le plus longtemps possible. L'ADIL tiendra une permanence exceptionnelle à Bulle De Vie le 21 avril à la suite de ce spectacle pour les personnes intéressées.
- Les comptes-rendus du CVS du Bocage aujourd'hui et du CVS des Primevères jeudi dernier seront fait lors de sa commission santé, social et solidarités.

Didier PIN revient sur le job dating le 2 avril dernier, où 400 à 500 personnes ont pu se rendre sur place rencontrer les recruteurs. Son bilan sera évoqué plus précisément à la prochaine commission économie. Un questionnaire de satisfaction a été envoyé mais dont on n'a pas encore le retour.

Stéphanie ARQUÉ informe les conseillers qu'a été reçu jeudi en mairie Monsieur Gosselin pour une présentation de son association et des évènements à venir sur la commune.

Guillaume BOUCHACOURT informe de l'anniversaire des 90 ans du Cru Chénas qui sera fêté le 24 avril aux Platanes.

Stéphane DIDIER intervient pour informer les conseillers qu'il a participé au débat théâtral qui était très intéressant, qui aurait mérité plus de communication car peu de chapellois étaient présents. C'était le seul élu à assister au spectacle.

Brigitte GUILLAUME remercie le Maire pour lui permettre de marier sa fille.

Sandrine JAILLOUX rappelle la tenue de sa **commission enfance et familles ce jeudi à 19h,** et non 18h30 comme le précisait la convocation.

Franck BARRET évoque sa commission voirie ce samedi matin à 9h dont le contenu sera riche.

Pour clore la séance, le Maire évoque la mise en place du CCAS avec les conseillers municipaux élus, et donne le nom des personnes qu'il désignera dès demain par arrêté, à savoir Jean-François GUERITAINE, Monique COUSIN, Patricia VILLA, Joëlle SAGE, Jean-Emmanuel SCOTTO, Louis ZANA et Séverine JORCIN.

Fin de la séance 20h16



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 AVRIL 2026

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE

<i>Numérotation</i>	<i>Objet</i>
28/2026	Désignation du secrétaire de séance
29/2026	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2026
30/2026	Création de la commission communale de révision du PLU
31/2026	Rapport d'orientations budgétaires 2026

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MARS 2026

<i>Nom et prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Emargement</i>
CARREAU Hervé	Maire	
BARRET Franck	Premier adjoint	
JAILLOUX Sandrine	Deuxième adjointe	
PIN Didier	Troisième adjoint	
GUILLOUX Séverine	Quatrième adjointe	
JOSEPH Alain	Cinquième adjoint	Pouvoir à Stéphanie ARQUÉ
ARQUÉ Stéphanie	Sixième adjointe	
MOULIN Josiane	Conseillère municipale	
GONNET Bernard	Conseiller municipal	
PERRACHON Pierre-Yves	Conseiller municipal	Pouvoir à Christiane MOUNIER
SAUNIER Gilles	Conseiller municipal	
GIL Isabelle	Conseillère municipale	
MOUNIER Christiane	Conseillère municipale	
FROMENTÉ Gaël	Conseiller municipal	
GAUTREAU Fabienne	Conseillère municipale	
THOMAS Stéphanie	Conseillère municipale	
FALCOTET Séverine	Conseillère municipale	
LOURENÇO Philippe	Conseiller municipal	
ACCARY Laurent	Conseiller municipal	
COLLOVRAY François	Conseiller municipal	Pouvoir à Laetitia CARRACO
CARRACO Laetitia	Conseillère municipale	
<u>AUBERGER Nathalie</u>	Conseillère municipale	
BOUCHACOURT Guillaume	Conseiller municipal	
GUILLAUME Brigitte	Conseillère municipale	
DIDIER Stéphane	Conseiller municipal	
CROZEMARIE Jean-Pierre	Conseiller municipal	
LARGE Emmanuel	Conseiller municipal	

